

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 mai 2022 - Délibération n° BC2022/05/02

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°2022-06 – TRAVAUX DE DECAISSEMENT D’UN TERRAIN SUR LA ZONE D’ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE RIGOUR NORD.

L’an deux mille vingt-deux, le 03 mai, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s’est réuni en session ordinaire, à l’espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 26 avril 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – NOURRISEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle - COTICHE Thierry.

Etaient excusés :

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu la délibération n°2021/02/07 du Conseil communautaire en date du 23 février 2021 portant délégations de pouvoirs du Conseil communautaire au Bureau communautaire, notamment pour prendre toute décision concernant la passation, l’exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, dont le montant initial est compris entre 12 000 € HT et jusqu’à la limite des marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu la compétence intercommunale « création, aménagement, entretien et gestion de zones d’activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

Vu l’article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique relatif à la procédure de passation du marché ;

Le Président rappelle que la Communauté de communes est propriétaire de terrains viabilisés sur la zone d’activités de Rigour-Nord à Bourgneuf, dont trois parcelles commercialisables sont encore disponibles. Parmi celles-ci, une emprise de 2906 m² (lot n°3) n’a pas fait l’objet de contacts d’acquéreurs depuis plusieurs années, en raison d’une topographie défavorable et d’un sous-sol humide en plusieurs parties. Des travaux de valorisation de cette parcelle sont donc proposés.

Pour ce faire, un marché de travaux a été préparé, comprenant d’importants travaux de terrassements en déblais (près de 5300 m³), impropres à du réemploi, et qui seront évacués et répandus sur la limite d’une autre parcelle intercommunale, située de l’autre côté de la route départementale 8.

A ces travaux s’ajoutent :

- Le décapage et l’évacuation de la terre végétale.
- Des terrassements en déblais / remblais sur une partie de limitrophe de la parcelle.
- L’aménagement d’un accès de chantier empierré pour circulation des engins.
- La mise en place d’un drain avec évacuation dans le fossé de la route départementale.

Le Président explique que cette organisation évite des surcoûts de transport et mais nécessite de barrer la route départementale pour sa traversée et donc la mise en place d'un itinéraire de déviation, validé par le Conseil départemental. La route sera ainsi fermée en continu du lundi 9 mai au vendredi 20 mai 2022.

Des prestations ont donc dû être intégrées pour cette fermeture de route, pour créer l'itinéraire d'évacuation des délais entre les 2 parcelles (près de 50 mètres de traversée) et la déviation :

- Protection de la chaussée départementale : géotextile, 20 cm de tout-venant.
- Séparateurs de chaussée lestés et barrières complémentaires dans les 2 sens de circulation.
- Signalisation directionnelle et de positionnement sur l'itinéraire de déviation.

Il s'agit d'un marché de travaux dont l'estimation est inférieure à 40 000 € HT. En raison de son montant, la procédure de sans publicité ni mise en concurrence a été utilisée, selon article R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

Une consultation directe de 3 entreprises a été effectuée avec remise des offres attendue le 25/04/2022 – 17 h 00 :

- TTPM (23 - Aubusson).
- NGE – SIORAT (23 - Bourganeuf).
- SAS FRACASSO TP (23 - Bourganeuf).

Un descriptif technique avec bordereau des prix ont été établis, le prix étant le seul critère de sélection. Il a été demandé la remise d'une note présentant le type de matériel et les effectifs dédiés au chantier.

Le Président informe que l'entreprise NGE – SIORAT n'a pas remis d'offre puis présente les contenus des 2 offres remises :

	Pli n°1: TTPM	Pli n°2: FRACASSO TP	Ecart mieux disant / autre offre
Sous-total 1: installation de chantier, déviation, implantation – récolement, dont principaux postes: <ul style="list-style-type: none"> - <i>Signalisation.</i> - <i>Protection et nettoyage de la chaussée.</i> 	5 850,00 € HT 2 500,00 € 1 900,00 €	3 015,00 € HT 500,00 € 1 500,00 €	- 2 835 € (- 48,50%)
Sous-total 2: déblai remblai, répannage et empierrement, dont principaux postes: <ul style="list-style-type: none"> - <i>Terrassements en déblais (compris évacuation)</i> - <i>Répannage des déblais</i> 	43 474,50 € HT 24 696,00 € 9 842,00 €	32 455,00 € HT 20 580,00 € 6 475,00 €	-11 019,50 € (- 25,30%)
Sous-total 3: drainage	2 500,00 € HT	2 925,00 € HT	+425 € (+17%)

Envoyé en préfecture le 05/05/2022

Reçu en préfecture le 05/05/2022

Affiché le

38 395,00 € HT

- 13 429,50 €

ID : 023-200067189-20220503-BC20220502-DE

(-25,91%)

TOTAL MARCHÉ	51 824,50 € HT	38 395,00 € HT	
Notation critère « prix »	7,41/10	10/10	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Attribue le marché n°2022-06 de travaux de décaissement d'un terrain sur la zone d'activités intercommunale de Rigour Nord à la SAS FRACASSO TP (Bourganeuf), dont l'offre est classée en 1^{ère} position devant celle de TTPM, pour un montant total de 38 395,00 € HT, soit 46 074,00 € TTC.
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes de la Creuse Sud-Ouest'. The text inside the stamp reads 'Le Président'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.